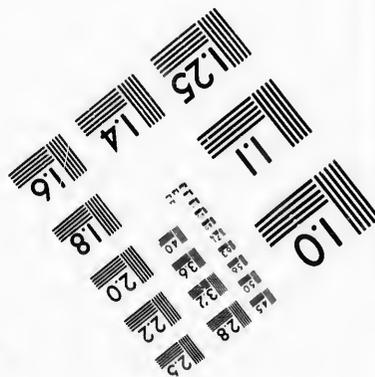
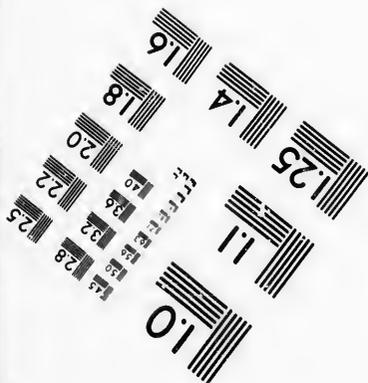
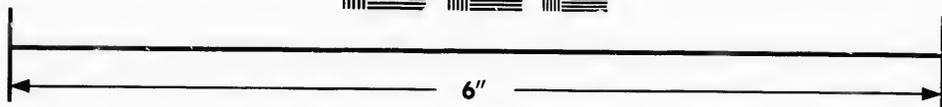
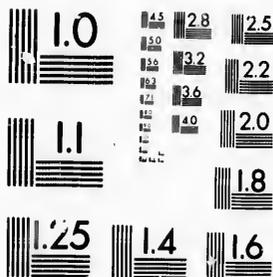


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
57

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin.
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

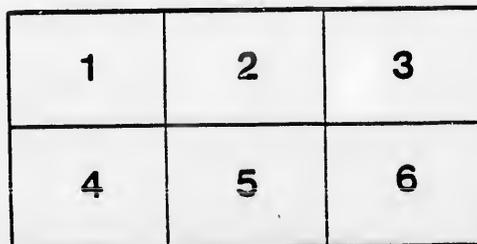
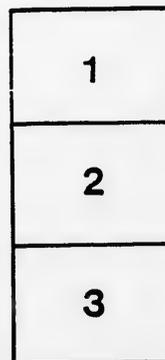
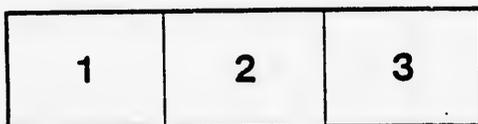
Archives of Ontario
Toronto

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives of Ontario
Toronto

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to
e pelure.
on à

1880 Bck 2

7

LE TARIF

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 12 MARS 1880,

PAR

M. G. W. ROSS

DÉPUTÉ DE MIDDLESEX-OUEST.

M. ROSS: Je ne me propose pas de suivre l'honorable député de Lincoln sur le terrain où il s'est placé pour discuter cette question. Il a, pour l'insulte, un talent supérieur, et je lui laisserai volontiers le monopole de ce genre de discussion. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours ennuyeux dont il nous a gratifié, et qui lui a servi de prétexte pour attaquer le parti réformiste. J'ai eu le plaisir de voir qu'il avait tiré son album favori du rayon poudreux où il moisissait, et qu'il l'a feuilleté, page par page, afin de donner à la Chambre une exhibition de son talent spécial de lecteur. Mon honorable ami visait surtout, ce soir, nous a-t-il dit, à démolir l'ex-ministre des finances. Son but était de vilipender et de enlommer, et tout le monde admettra qu'il s'en est ac quitté avec un talent remarquable, un talent, M. l'Orateur, qu'il n'exhibe guère autrement. Il s'en est pris à l'honorable député d'Huron-Centre, parce que celui-ci a changé de parti. Voudrait-il bien revenir sur sa propre carrière pour un instant? Vers 1862 ou 1863, un certain comté de l'Ouest était représenté par le même personnage qui le représente encore aujourd'hui. Et si l'on feuillette les procès-verbaux de la Chambre, on découvrira que l'honorable député, qui soutient le gouver-

nement actuel avec tant de vigueur, appuyait alors le parti opposé. En consultant les votes de ces années, on trouve qu'il a voté constamment avec le parti de la réforme. La liste donne: "Rykert, Rymal, Scatcherd, Mackenzie," et ainsi de suite. Mon honorable ami a-t-il été plus constant que l'ex-ministre des finances? Quel changement est survenu dans sa foi politique? Où a-t-il trouvé son chemin de Damas? De 1862 à 1863, il donnait son appui au parti de la réforme, et nous le trouvons maintenant en relations intimes avec ceux qui étaient jadis ses adversaires. Est-ce à lui de condamner même mon honorable ami l'ex-ministre des finances, dont cette Chambre a apprécié l'habileté et à qui le pays rendra complètement justice?

L'honorable député a reproché au parti réformiste ce qu'il appelle sa corruption politique. Il lui faut lancer des invectives contre monsieur Currie, l'ex-député à l'Assemblée législative d'Ontario, et contre d'autres députés qui ont fait des discours dans différentes parties du pays. Mais il n'est pas lui-même tout à fait sans tache. Mon honorable ami, dont j'ai déjà démontré l'inconstance, occupait un siège à l'Assemblée provinciale d'Ontario, et il est le seul membre de cette assemblée qui ait jamais

été amené à la barre de cette Chambre et accusé d'immoralité politique.

Je vais lire le rapport du comité spécial qui a siégé pendant la session de 1874; le voici :

1. Que la compagnie du chemin de fer 'Great Western,' le ou vers le 1er juillet 1870, a payé au dit John Charles Rykert la somme de \$1,000 pour services parlementaires rendus par le dit John Charles Rykert à ladite compagnie pendant la session précédente de la législature d'Ontario.

UNE VOIX : C'est difficile à croire.

M. ROSS : Oui; mon bon ami de droite dit : "C'est difficile à croire," mais je crains bien que ce ne soit que trop vrai. Le rapport continue :

2. Qu'un nommé Edward D. Tilson a donné au dit John Charles Rykert la somme de \$100 pour services parlementaires par lui rendus à propos du bill érigeant la ville de Tilsonburg, pendant la session de ladite législature tenue en 1871-72; ladite somme lui ayant été payée après la troisième lecture du dit bill.

UNE VOIX : Ce n'est pas possible.

M. ROSS : L'honorable député peut lire le rapport lui-même, s'il le désire. Voici la suite du rapport :

3. Que le dit John Charles Rykert a reçu de la compagnie 'The Toronto Street Railway Company' la somme de \$150 pour services professionnels par lui rendus, dans cette législature et ailleurs, à propos de certaine loi concernant ladite compagnie et le chemin de fer urbain "Ontario."

4. Que, lors du paiement des sommes susmentionnées, le dit John Charles Rykert était, et qu'il est encore membre de l'Assemblée législative de la province d'Ontario.

Je citerai maintenant le rapport de la minorité de ce comité. Il y avait divergence d'opinion sur les circonstances qui ont accompagné ces paiements. La minorité prétendait que les sommes avaient été payées pour services professionnels. Voici son rapport :

"Que le dit John Charles Rykert, pendant qu'il était membre de votre honorable Chambre, a reçu les sommes d'argent suivantes de personnes qui avaient intérêt à favoriser ou à s'opposer à l'adoption de bills par votre honorable Chambre ou par son comité, savoir : la somme de \$1,000 du chemin de fer 'Great Western' qui avait intérêt, pendant la session de 1869, à s'opposer à certain bill concernant la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et à favoriser certain bill qu'il présentait lui-même concernant la ligne de chemin de fer connue sous le nom de 'Air Line';—la somme de \$150 du 'Toronto Street Railway Company,' qui avait intérêt à s'opposer, pendant les sessions de 1871, 1872 et 1873, à certain bill présenté dans l'intérêt de la compagnie appelée 'Toronto Street Railway Company';—la somme de \$100.00 d'un nommé Edward D. Tilson, qui

avait intérêt à faire adopter certain bill présenté par lui durant la session de 1871-2, lequel bill érigeait Tilsonburg en ville."

La minorité était d'accord avec la majorité du comité sur la question du paiement, et mon honorable ami doit bien savoir s'il a reçu l'argent ou s'il ne l'a pas reçu. La preuve est là. La Chambre s'étonnera de trouver de semblables rapports dans les procès-verbaux de la législature provinciale, législature que la présence de mon honorable ami n'honorait pas du tout, et dont il aurait été ignominieusement expulsé sans la longanimité de monsieur Mowat et du parti de la réforme. Peut-être, cependant, sera-t-il un honneur pour cette Chambre, et, ayant reconnu ses erreurs, deviendra-t-il repentant et vertueux. Je le souhaite, quoique les témoignages donnés récemment dans un des tribunaux de Sainte-Catherine ne m'en laissent guère l'espoir. Quoi qu'il en soit, il arrive des choses étranges dans la politique, et il peut se faire que mon honorable ami devienne, par la suite, plus vertueux; j'espère, au moins, qu'il fera en sorte que nous n'ayons plus besoin d'avoir recours à ces procès-verbaux, et de rappeler à nos collègues sa dégradation politique antérieure. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il s'est vendé; mais il est certain que l'argent a été payé et qu'il a appuyé ces mesures de son influence politique; est-ce en considération de cet argent? Il doit bien le savoir lui-même.

L'honorable préopinant accuse ensuite le parti de la réforme de déprécier le crédit du pays. Il prétend que, parce que nous ne sommes pas satisfaits de la politique nationale, parce que nous osons dire que cette politique n'est pas celle qu'il nous faut pour protéger les intérêts du pays, nous sommes, par conséquent, anti-patriotes et déloyaux. Cette accusation ne vaut guère la peine d'être réfutée. Nous ne pouvons admettre que le parti conservateur ait le monopole de tout le patriotisme et de toute la loyauté du pays. Nous croyons que la politique nationale n'a pas accompli et ne peut pas accomplir tout ce que l'on nous en avait promis lorsqu'on nous l'a présentée. Nous ne déprécions pas le crédit de la Confédération; mais nous disons que la prospérité que l'on nous promettait, comme la conséquence de la politique nationale, n'est pas arrivée; que les ouvriers ne reçoivent

pas de salaires plus élevés, comme on le leur avait promis ; que les affaires n'ont pas repris, comme on le leur promettait, ou, du moins, nous n'avons aucune preuve sensible de cette amélioration. C'est aux honorables députés de la droite à nous montrer que les affaires se sont améliorées, et que nous jouissons d'une plus grande prospérité, grâce à cette politique.

Ce sont nos honorables adversaires eux-mêmes qui ont commencé, les premiers, à rabaisser la prospérité du pays. Pour preuve, je citerai la résolution présentée, par mon honorable ami le chef du gouvernement à propos de cette politique :

“ Ce *te* Chambre est d'avis que le bien-être du Canada exige l'adoption d'une politique nationale qui, par un remanement judicieux du tarif, encouragera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada ; que cette politique retiendrait au pays des milliers de nos concitoyens qui sont maintenant obligés de s'expatrier pour chercher un travail qu'il ne peuvent trouver chez eux ; et qu'elle rendrait la prospérité à nos industries, dont la situation est si précaire.”

Vous trouverez presque à chaque ligne de cette résolution une calomnie contre le pays. En remontant à 1876, époque à laquelle la première résolution sur ce sujet a été présentée, vous trouverez toujours la même intention. N'avez-vous pas entendu de tous les hustings d'Ontario mon honorable ami pousser un douloureux gémissement sur les industries ruinées du Canada, sur les ouvriers malheureux, les citoyens qui s'expatrient et les journaliers pauvres, laborieux et mourant de faim ? On nous disait que des lacs d'émeraude et des champs verdoyants des cantons de l'Est s'élevaient ce cri : “ Sir John, venez à notre secours ! ” Bien loin de dénigrer leur pays ou de dévoiler son triste état, les réformistes prétendaient qu'il n'était pas si malheureux qu'on disait, et que, d'ailleurs, la crise sévissait également aux États-Unis, en Angleterre et dans les pays de l'Europe continentale. Ils affirmaient que ces crises sont périodiques, et que, après un certain temps, dans le cours ordinaire des choses, la crise disparaîtrait et la prospérité renaîtrait dans le pays. Et je crois que, dans les circonstances actuelles, la prospérité serait revenue bien plus vite, si on avait laissé les affaires suivre leur cours régulier, au lieu de leur appliquer le remède qu'on emploie. Est-il d'un anti-patriote de dire que le pays n'est pas aussi ruiné qu'on le prétend ? Si

c'est là ce que mon honorable ami appelle être anti-patriote, j'en accepte le nom. La crise n'a pas été diminuée par la politique nationale et si elle finit par disparaître, ce ne sera pas à cause de cette politique, mais en dépit d'elle. La reprise du commerce aux États-Unis et ailleurs, la bonne récolte que nous avons reçue de la Providence, donneront de l'élan au commerce du Canada, malgré les funestes effets de la politique nationale ; mais cette prospérité, je crois pouvoir l'affirmer, serait venue plus tôt si les honorables ministres ne s'étaient pas mêlés d'entraver, comme ils l'ont fait, le cours ordinaire des affaires.

On nous accuse d'être anti-patriotes, et pourquoi ? Parce que nous avons donné notre appui à un gouvernement économique.

M. RYKERT : Ecoutez, écoutez !

M. ROSS : Mon honorable ami dit : Ecoutez, écoutez ! Peut-être comprend-il l'économie comme il comprend la moralité politique. Mais sommes-nous anti-patriotes parce que nous approuvons la politique commerciale suivie en Angleterre, et que nous refusons de copier celle des Américains ? Sommes-nous anti-patriotes parce que nous poursuivons les travaux d'intérêt public aussi promptement que nous le permettaient les ressources du pays ? Sommes-nous anti-patriotes parce que nous refusons d'implanter chez nous le système américain du service civil, et de destituer les employés par centaines, à chaque changement de gouvernement ? Le patriotisme consiste-t-il donc à parcourir le pays comme des charlatans, faisant des promesses qui ne peuvent être accomplies, trompant les ouvriers en leur promettant que la politique nationale aurait inévitablement pour résultat de faire augmenter les salaires ; trompant les cultivateurs en leur promettant sur les prix des denrées une hausse qu'ils ne pourront jamais obtenir ? Si c'est là ce que mon honorable ami appelle le patriotisme, je désire qu'il soit bien entendu que je n'y ai aucune prétention.

Voyons comment le patriotisme de nos honorables adversaires est apprécié par certain club d'économie politique qui est éelos à Montréal, chose étrange, sous l'égide même de quelques-uns des principaux conservateurs de la localité.

M. McCALLUM : Oh ! non.

M. ROSS : Mon honorable ami dit

"non;" certainement il n'y était pas. Je ne l'accuse pas d'avoir fait partie de la courée éclose sous l'aile de ce club politique. Il n'en est pas encore rendu là; il n'a visé jusqu'à présent qu'à se procurer du charbon à bon marché pour ses remorqueurs. Mais sous l'œil même de l'honorable député de Cardwell (monsieur White), à quelques pas du bureau de sa *Gazette* de Montréal, nous trouvons un club organisé sous le nom de "Club d'économie politique." Dans son premier manifeste, ce club fait la déclaration suivante :

La protection des manufactures domestiques contre la concurrence britannique par l'imposition de droits, et la nomination de sir A. T. Galt, le plus célèbre des avocats de l'indépendance canadienne, pour négocier des traités avec la France et l'Espagne, ne peuvent laisser aucun doute aux observateurs intelligents que la politique du gouvernement actuel est de se dégager graduellement et de plus en plus des liens du système colonial.

Ce club voit, dans le système de protection inventé par nos honorables adversaires, une preuve que les liens qui nous attachent à la mère-patrie sont sur le point d'être brisés. Il prétend voir dans la mission de sir A. T. Galt, pour la négociation de traités de commerce, une preuve que le gouvernement actuel est opposé au système colonial. Il regarde la sympathie créée par la similitude de notre politique commerciale avec celle des États-Unis comme une preuve que nous nous rapprochons de plus en plus des institutions américaines, et il espère que lorsque la ressemblance sera complète, le Canada se séparera de la mère-patrie. Les honorables députés peuvent tirer les conclusions qu'il leur plaira du manifeste de ce club; le fait reste qu'il a basé ses aspirations sur la politique de nos honorables adversaires. Je ne dirai pas que ces honorables députés partagent toutes ses idées; mais nous savons qu'il reçoit aide et sympathie de conservateurs avoués.

Nous nous opposons, pendant la session dernière, à la politique nationale, parce que nous croyions qu'elle nous enlèverait la sympathie de la mère-patrie. Notre opinion s'est trouvée parfaitement fondée. Le tarif canadien a été attaqué dans tous les journaux anglais, par tous les hommes d'état anglais, par toutes les chambres de commerce d'Angleterre. Il a soulevé contre nous la rancune du peuple

anglais et nous a fait perdre complètement ses sympathies.

Nous nous opposons encore au tarif pour une autre raison: c'est qu'il pèse inégalement sur les provinces. Les honorables députés doivent savoir qu'il y a certaines dispositions du tarif qui tendent à mécontenter les provinces les unes contre les autres. Lorsque nous avons accepté la Confédération, c'était avec l'entente que les intérêts généraux du pays devaient primer les intérêts particuliers de chaque province, et qu'aucune province ne devait être favorisée aux dépens de toutes les autres. Si nous adoptons une politique commerciale qui donne à une province un avantage spécial sur les autres, ou qui pèse plus lourdement sur l'une d'elles, l'entente primitive est violée, et nous commettons une injustice. Et, comme le tarif produit précisément ce résultat, il détruit l'harmonie qui devrait exister entre les provinces. Sur quoi se sont basées les provinces maritimes pour soulever cette question de l'indemnité des pêcheries? Simplement sur le fait que le tarif est plus onéreux pour elles que pour le reste de la Confédération, et, comme compensation pour les résultats désastreux de cette politique, elles demandent une partie de cette indemnité.

Le tarif ne pèse pas non plus également sur les individus. Cette raison seule devrait être suffisante, si elle est prouvée, pour le condamner. La seule base juste sur laquelle puisse s'appliquer un impôt, c'est que, autant que possible, tous les sujets de Sa Majesté soient obligés d'en porter une part égale. Examinons un peu le tarif dans ses détails, et voyons si tous les sujets de Sa Majesté y sont également soumis. Commençons par le cultivateur. On lui a promis, sous l'opération de ce tarif, qu'il aurait un marché local pour ses produits. Dans toutes les assemblées électorales d'Ontario, on lui a dit que, sous l'ancien système, il était obligé d'envoyer son grain à Liverpool pour trouver un marché. L'honorable ministre des chemins de fer a dit dans la ville de London, aux cultivateurs de mon comté, que, sous l'ancien système, ils étaient obligés d'envoyer leurs produits à 3,000 milles de distance pour leur trouver un marché, mais que, avec la politique nationale, ils trouveraient un marché pour leurs produits à leur porte. Cette prédiction a-t-

elle été
les rap
honora
dans le
avons
\$2,500
précéd
sur le
cette a
sur le
a été
la mèr
core
cherel
produ
rables
march
rappel
lorsqu
conté
meun
produ
leurs
ricaiu
au le
sur le
de no
de vo
grévé
avez
vous
fut n
leurs
ment
mais
porte
pour
moud
tivat
opéra
avaie
mess
des d
mis u
l'org
ferait
droit
de l'
duit
vate
suite
nale
de m
vate
cheli
droit
perd
tous

elle été réalisée ? Que trouverez-vous dans les rapports soumis à la Chambre par les honorables ministres ? Vous trouverez que, dans les six derniers mois de 1879, nous avons exporté des animaux pour plus de \$2,500,000 que dans les six mois précédents. Et ce n'est pas seulement sur les animaux et leurs produits que cette augmentation s'est fait sentir ; mais sur les produits de toute sorte elle a été de près de \$5,000,000, pendant la même période. Le cultivateur est encore obligé, comme auparavant, d'aller chercher à Liverpool un marché pour ses produits. Il n'a été trompé par nos honorables adversaires. On lui promettait un marché local, et il ne l'a pas eu. Je me rappelle que nos honorables adversaires, lorsqu'ils traitaient cette question dans mon comté, disaient aux cultivateurs : Vos moutons n'ont pas besoin d'acheter le produit de vos terres; ils peuvent alimenter leurs moulins en important du blé américain à bon marché; mais si nous arrivons au le pouvoir, nous imposerons un droit sur le blé et vos moutons seront obligés de nous payer la différence entre le prix de votre blé, et celui du blé américain grevé du droit que nous imposerons. Vous aurez un marché, et le blé américain ne vous fera plus concurrence. Mais qu'ont fait nos adversaires ? Au lieu d'accomplir leurs promesses, ils ont bien ostensiblement imposé un droit sur le blé américain; mais; et d'un autre côté, ils ont ouvert la porte à deux battants au blé américain, pour permettre à nos moutons d'en moudre autant qu'il leur plaira. Les cultivateurs ont été dupés dans toute cette opération. Si les honorables ministres avaient été désireux de tenir leurs promesses, ils auraient exigé la perception des droits imposés. Ils nous avaient promis un droit de 15 centimes par minot sur l'orge, et ils nous avaient dit que ce droit ferait hausser le prix de cet article. Le droit a été imposé, et de combien le prix de l'orge a-t-il augmenté ? Sur quel produit de la terre ou de la laiterie le cultivateur peut-il faire un sou de plus par suite de l'adoption de la politique nationale ? Je défie mes honorables adversaires de me citer un seul exemple d'un cultivateur qui aurait fait un bénéfice d'un chelin, à cause de l'imposition de ces droits. Mais je puis en citer qui y ont perdu. Les droits ont été augmentés sur tous les articles que le cultivateur con-

somme. Les cotons qu'il emploie ont été augmentés de 20, 40 et 45 pour cent, et les lainages, dans la même proportion.

M. FARROW : Non.

M. ROSS : Je dis que oui : ils ont été augmentés. Malgré la contradiction de l'honorable député de Huron-Nord, qui semble partir du fond de la tombe, je puis affirmer que j'ai feuilleté les rapports soumis à cette Chambre, où il appert que les droits sur les lainages ont été augmentés de 8 ou 9 pour cent. L'honorable député verra que les droits sur tous les articles en laine ont été augmentés. Il verra aussi que les lainages communs paient plus de droits que les articles plus fins. Je renouvelle mon défi de prouver qu'un seul des articles que produit le cultivateur ait reçu quelque protection. Tout ce dont il a besoin a augmenté de prix, depuis les meubles dont il orne son salon, jusqu'aux outils avec lesquels il répare ses instruments agricoles. Les charges qui pesaient sur lui ont été augmentées de toutes manières, et il n'a reçu aucune compensation.

Les honorables messieurs étaient les amis de l'ouvrier à l'heure de la misère ; ils lui promettaient un salaire plus élevé et du travail.

UNE VOIX : Ecoutez, écoutez !

M. ROSS : Nos honorables adversaires l'admettent. Voici ce que disait l'honorable premier ministre à l'amphithéâtre à Toronto :

“ Il nous faut développer nos manufactures par un système judicieux de protection ; et si nous réussissons le journalier et l'ouvrier trouveront du travail, le capitaliste emploiera l'ouvrier ; il y aura communauté d'intérêt et communauté d'action. Si nous pouvons avoir un système raisonnable de protection, si nous pouvons avoir un système de lois qui aient le sens commun, nous verrons le capitaliste et l'ouvrier s'associer pour produire, et le pays s'épanouira comme une rose.”

Le voyez-vous s'épanouir ? L'honorable ministre des douanes peut-il me montrer une seule fleur, ou même un bouton ? Peut-il en découvrir le parfum dans l'air ? Pour ma part, cela m'est impossible. L'ouvrier d'Ottawa sent-il le parfum de cette fleur splendide que la politique nationale devait faire épanouir ? L'honorable ministre des finances l'a-t-il vue fleurir et s'épanouir ? S'il ne l'a pas vue, à coup sûr personne ne l'a vue ; car, avec sa brillante imagination, il peut voir plus loin dans l'avenir que nous ne sommes

capables de lire dans le passé. Mon honorable ami le député de Toronto-Centre (M. Hay) Fa-t-il vne s'entr'ouvrir ? Ecoutez ce qu'il disait à l'amphithéâtre, à cette occasion :

" Ses auditeurs savent parfaitement que les classes ouvrières sont la pierre auulaire de la société, et cette assemblée avait été convoquée parce qu'on avait besoin de plus d'ouvriers dans le pays (applaudissements), et parce que l'on désirait qu'ils fussent mieux payés, et qu'ils eussent plus de travail."

La veille des élections, il faisait afficher ce placard : " Votez pour Hay !" — " Plus de travail et meilleur salaire !" Voilà ce que disait l'honorable député, dans la ville de Toronto, le 17 septembre. Les ouvriers de Toronto ont-ils eu tout cela ? Les ouvriers des autres parties du pays ont-ils vu ces promesses réalisées ? Nous savons, comme matière de fait, que, depuis la mise en opération de la politique nationale, le salaire des ouvriers a baissé, et le prix de tout ce que l'ouvrier consomme a été augmenté. L'honorable premier ministre avait promis de réduire les droits sur certains articles et de les augmenter sur d'autres. On promettait une augmentation sur les cotons, les lainages, etc., et une réduction sur le sucre, le café, et ainsi de suite.

UNE VOIX : Et sur la soie et le satin.

M. ROSS : Oui, sur la soie et le satin, choses que l'ouvrier emploie énormément. Comment ces promesses ont-elles été tenues ? Elles ont été tenues pour ce qui concerne l'augmentation sur les cotons, les lainages, la toile ; mais il paie autant aujourd'hui pour son thé, son café, son sucre, etc. Et le malheur est qu'il ne paie pas au profit du trésor, mais au profit de gens qui en ont bien moins besoin que lui. Mon honorable ami peut-il me montrer comment l'ouvrier a tiré profit de cette politique ? Toutes les promesses faites à l'ouvrier n'ont-elles pas été violées, non-seulement collectivement, mais séparément, les unes après les autres ? Son salaire n'est pas plus élevé ; il n'a pas plus de travail ; il émigre aujourd'hui comme avant ; des familles entières passent aux Etats-Unis comme antérieurement ; les gens sont heureux de s'arracher aux influences gênantes de la politique nationale ; ils savent que tant qu'ils seront ici, ils seront poursuivis par le percepteur des douanes, et que tout ce dont ils auront besoin pour leur maison et pour leur famille sera lourdement taxé.

Les ouvriers de ce pays ont été trompés. Nous accusons nos honorables adversaires d'avoir violé leurs promesses, et nous le leur reprochons. Nous voulons dire au pays qu'ils avaient promis aux ouvriers plus de travail, de meilleurs salaires ; ils avaient promis la prospérité, et, en faisant toutes ces promesses, ils savaient qu'ils ne pouvaient pas les tenir. Lorsqu'ils promettaient plus de travail aux ouvriers, ils leur promettaient ce que l'honorable premier ministre était obligé de leur refuser, l'autre jour. On promettait aux marchands de bois de grands avantages par suite de la politique nationale. Ont-ils joui de ces avantages ? Pas du tout. On avait promis les mêmes avantages aux manufacturiers. Pour ceux-là, et, surtout, pour les fabricants de lainages et de cotons, et les raffineurs, ils ont joui de tous les avantages que peut donner la politique nationale. Mais c'est un bénéfice particulier où le public n'a aucune part. Cette politique a établi des monopoles, comme nous l'avions prédit, en faveur de quelques raffineurs, de quelques fabricants de lainages et de coton et de quelques compagnies possédant des remorqueurs. Les remorqueurs faisant le service des ports américains aux ports canadiens, ou qui naviguent dans les eaux internationales, sont exempts du droit sur le charbon ; ceux qui font le service sur les eaux canadiennes doivent payer 50 centins par tonne sur le charbon qu'ils brûlent. Le tarif ne devrait pas donner à l'un un avantage sur l'autre. Celui qui possède un remorqueur naviguant sur un canal devrait jouir des mêmes privilèges que celui dont les remorqueurs sont partout ailleurs.

Prenons le droit sur le maïs. Le cultivateur paie un droit de 7½ centins sur le maïs et ne reçoit aucune remise ; le fabricant d'amidon reçoit une remise de 5 centins sur chaque minot de maïs qu'il emploie pour la fabrication de l'amidon : n'est-ce pas injuste ? Est-ce que cela ne suffit pas pour condamner cette politique prétendue nationale ?

Les honorables ministres ne peuvent appliquer leur propre tarif. De leur propre aveu, il n'a pas réussi, et la population en souffre : voilà où en sont tous les avantages que l'on se promettait de tirer du tarif. On dit aussi qu'il a réussi à faire renaître le commerce avec les Indes Occidentales, commerce qui était

très lu
tration
(M. M
merce
me sui
et voi
que
l'Angl
Je n'y
Un m
terre
de be
comme
actuel
fret de
cette c
navire
prend
qui vi
ment
Breta
croier
tage ;
s'il y
l'ém
impor
niers
de p
pend
Le r
avon
naire
char
dona
peut
cette
de su
port,
que
périt
de p
rizor
tage
péri
O
de t
ont
pen
nou
du
que
les
dess
fer
mer
nist
scu
il

très languissant, paraît-il, sous l'administration de l'honorable député de Lambton (M. Mackenzie). On prétend que ce commerce a pris une nouvelle vigueur. Je me suis donné la peine de m'en informer, et voici ce que j'ai appris. Il paraît que certain commerce est passé de l'Angleterre aux Indes Occidentales. Je n'y vois aucun avantage pour nous. Un navire canadien allait en Angleterre avec une cargaison de denrées ou de bestiaux, et il rapportait du sucre comme fret de retour. Avec le système actuel, il est obligé de prendre d'autre fret de retour ou de revenir sur lest. Toute cette amélioration consiste en ce que le navire qui va aux Indes Occidentales prend du fret de retour, au lieu de celui qui va en Angleterre. C'est tout simplement un commerce transféré de la Grande-Bretagne aux Antilles. Nos adversaires croient peut-être y voir quelque avantage ; pour moi, je n'en vois pas. Même s'il y avait là un avantage, quelle en est l'étendue ? Sous leur régime, nous avons importé des Antilles, dans les six derniers mois de 1879, 4,721 tonnes de sucre de plus que nous n'en avions importé pendant les six derniers mois de 1878. Le résultat se réduit donc à ceci : nous avons importé une quantité extraordinaire de sucre capable de fournir un chargement à dix petites goélettes et de donner de l'emploi à 100 ou 200 hommes peut-être. Et parce que nous avons eu cette petite augmentation de 4,721 tonnes de sucre dans notre commerce de transport, nos honorables adversaires disent que nous sommes sur la ronte de la prospérité et que les jours de Phaleyon, jours de paix et d'abondance, paraissent à l'horizon. Je n'y vois pas un si grand avantage, je n'y vois pas un signe de prospérité dont ils puissent se vanter.

On peut en dire autant du commerce de thé. J'ai étudié les statistiques qui ont rapport à ce commerce, et j'ai vu que pendant les six derniers mois de 1879, nous avons importé de la Chine et du Japon 470 tonnes de thé de plus que nous n'en avions importé pendant les six derniers mois de 1878. Et là-dessus l'honorable ministre des chemins de fer s'extasie sur la renaissance du commerce avec la Chine. L'honorable ministre sait que nous n'importons pas une seule livre de thé directement de la Chine; il sait qu'il n'y a pas un négociant

canadien qui importe une seule livre de thé, mais que ce thé nous vient de maisons de Boston ou de New-York ; c'est tout simplement nos importations que nous passons aux maisons de Boston et de New-York. Mais supposons même que ce thé nous vienne directement de la Chine, est-ce que ce serait un signe éclatant du retour de la prospérité ? Cela donnerait un chargement à un navire d'environ 500 tonneaux, employant 10 ou 15 hommes d'équipage. Est-ce là, monsieur l'Orateur, cette prospérité inouïe dont ils nous parlent ? "Les petits ruisseaux font les grandes rivières." Nos honorables adversaires sur une cargaison de thé bâtissent la prospérité d'une nation. Quelques cargaisons de sucre venant des Antilles rendent le Canada heureux et riche ! Mais les taupinières dont ils nous font des montagnes ne sont que des taupinières après tout. Dans leur conscience, ils savent qu'ils trompent le pays, comme ils l'ont trompé en 1878. Ils disent que le commerce et la marine rajeunissent. Peut-être la marine est-elle très prospère, mais je trouve dans le *Monetary Times* les statistiques suivantes : en 1868, Québec a construit treize navires : tonnage, 10,978 tonneaux ; valeur, \$434,680. En 1879, Québec a construit, non pas treize, mais deux navires : tonnage, 2,960 tonneaux ; valeur, \$105,971. N'est-ce pas là faire revivre le commerce et la marine, donner du travail aux charpentiers de navires, aux cordiers, etc. ? C'est faire revivre le commerce d'une drôle de manière.

Mais j'ai encore autre chose à dire sur cette question du commerce : au lieu d'augmenter, il a diminué, si l'on en croit les rapports soumis à la Chambre. J'y vois que, dans les six derniers mois de 1878, nous avons importé et exporté une valeur de \$8,000,000 en marchandises de plus que nous n'en avons importé et exporté dans les six derniers mois de 1879. J'ajoute les importations aux exportations ; car l'ensemble du commerce du pays comprend le total des opérations de la marine marchande, des chemins de fer, des expéditeurs, des employés des docks et des ports. Eh ! bien, je dis que les importations et les exportations repré- sentent, pour les six derniers mois de 1879, une valeur de \$8,000,000 de moins que pour les six derniers mois de 1878. Est-ce que cela signifie l'accroissement du

commerce du pays? Est-ce que cela augmente le salaire des journaliers? Est-ce que cela augmente la richesse des armateurs et des compagnies de chemins de fer? La manière dont les honorables messieurs s'y prennent, et les moyens qu'ils emploient pour démontrer que la politique nationale est un bienfait pour le pays, sont si absurdes qu'il n'est besoin que de les exposer au jour pour en faire justice.

Il est absurde de dire que, si les droits sur les denrées sont augmentés, il ne s'ensuit pas que le prix de ces denrées doit être augmenté. S'il est vrai, comme on l'a prétendu, que nous payons \$7,000,000 de plus qu'auparavant, il est évident qu'on ne peut percevoir cette somme sans que les prix soient augmentés. Si les droits sur les laines sont augmentés, le prix de ces articles doit être augmenté aussi. Dire au peuple qu'il paie plus de droits qu'auparavant, et que cependant ses denrées ne lui coûtent pas plus cher, c'est spéculer sur la crédulité du pays.

Mais, disent nos honorables adversaires la prospérité n'est pas l'œuvre d'un jour; le temps seul peut la faire revivre. Qui donc a dit, monsieur l'Orateur, que la prospérité n'est pas une question de temps? Qui donc a dit que les actions monteraient, que la prospérité reviendrait et que les nuages se disperseraient aussitôt après la chute du gouvernement libéral? L'honorable chef du gouvernement disait à Parkhill :

“ Si les conservateurs gagnaient une majorité, la confiance renaitrait immédiatement, et même avant l'établissement du nouveau tarif, les manufacturiers auraient de telles espérances dans l'avenir qu'ils emploieraient plus d'ouvriers, feraient circuler plus d'argent, et agrandiraient leurs opérations; tout cela serait avantageux pour les cultivateurs. Du moment qu'un tarif dont l'effet serait de garder le Canada pour les Canadiens, serait adopté, la confiance et la prospérité renaitraient.”

Ils ne nous demandaient pas d'attendre, à cette époque; tout ce qu'ils demandaient, c'était d'atteindre le pouvoir. Le fait de la défaite du parti libéral, disaient-ils, suffirait à ramener la prospérité et à donner une impulsion nouvelle au commerce du pays. Tout ce qu'il fallait, c'était de leur donner le pouvoir. Ce sont là leurs promesses, faites avant les élections. Maintenant qu'on leur demande de tenir ces promesses, ils se font humbles et disent : Nous ne sommes pas encore prêts

à subir notre procès; nous étions prêts avant d'atteindre le pouvoir; nous pouvions alors faire de telles promesses; mais maintenant que vous nous demandez de tenir ces promesses, nous ne sommes pas prêts; c'est trop tôt; retardez le jour du jugement; ne nous condamnez pas encore. Il est vrai que, avant d'être au pouvoir, nous avons dit qu'il y aurait un élan général, une amélioration sensible du commerce. Maintenant que nous sommes au pouvoir, nous savons que nous n'avons pas tenu ce que nous avions promis.

Ils demandent du temps, et ce fait seul prouve qu'ils savent que la prospérité promise par eux n'est pas encore arrivée. Nous avons de leur propre bouche un aveu qui les condamne. Nous les dénonçons comme ayant violé leurs promesses, dans leur ensemble et dans leurs détails, envers tous les habitants du pays, depuis le mari jusqu'à l'ouvrier des chantiers dans le fond des bois; depuis la plus humble ménagère, jusqu'au plus riche millionnaire. Nous les tenons responsables d'avoir violé toutes leurs promesses; et si l'on demandait aujourd'hui l'honnête opinion du peuple, la réponse serait différente de celle qui a été donnée il y a quelque temps.

Je ne suivrai pas plus loin l'honorable préopinant. Je voudrais seulement faire encore quelques observations sur les changements que l'honorable le ministre des finances se propose d'apporter au tarif. Un des honorables députés de la droite prétendait qu'une des plus importantes qualités d'un tarif devait être la permanence, et qu'il était dangereux d'y faire des changements. Je me rappelle que, lorsque l'honorable député de Huron-Centre, en soumettant le budget, avait annoncé quelques changements du tarif, l'honorable ministre des chemins de fer condamna ces changements et déclara qu'ils démoralisaient le commerce du pays, et voilà qu'on nous propose de faire une certaine de modifications dans le tarif. Des articles compris dans une classe sont transportés dans une autre. Comment reconnaitrons-nous, à la fin, ce tarif qui devait être une merveille, si on le le modifie ainsi tous les ans? Il était merveilleux, à la dernière session, et je suppose qu'il l'est encore, même avec les modifications que l'on se propose d'y faire. Il n'est plus ce qu'il était l'année

dernière. Des articles passibles de droits l'année dernière en sont maintenant exemptés. Comment pourrions-nous savoir ce que l'honorable ministre entend par sa politique nationale ? S'il continue à changer ainsi le tarif pendant quatre ou cinq ans, il se réduira peut-être à une "protection incertaine," ou peut-être retournerons nous au libre-échange qui fut le point de départ de l'honorable ministre dans sa province. Peut-être est-ce un moyen détourné dont il se sert pour revenir à sa première opinion, qui, probablement, après réflexion, lui paraît encore meilleure.

Ce tarif merveilleux a eu besoin de modifications. Elles nous ont été soumises, et quelques-unes sont vraiment extraordinaires. L'honorable député de Lambton a parlé du droit sur la laine. Il est évident que ce droit a été imposé pour persuader aux cultivateurs que l'on protégeait leurs intérêts. L'honorable ministre des finances peut-il supposer qu'il y a un seul cultivateur à l'Ontario assez borné pour ne pas comprendre que ce n'est qu'une tromperie, et qu'on n'a jamais importé au Canada les genres de laines mentionnés au tarif ? J'ose prédire que, pendant l'année prochaine, ce droit ne rapportera pas 15 sous à l'honorable ministre. Pourquoi importations-nous de la laine que nous pouvons trouver chez nous ? C'est la duperie la plus évidente que l'on puisse pratiquer ; c'est promettre la proie et ne donner que l'ombre.

Nos honorables adversaires prétendent que le tarif est aussi populaire aujourd'hui que lorsqu'il a été présenté en 1879, et ils disent que, en raison de leur politique financière, tout le monde espère et compte sur le retour de la prospérité : que le marchand de bois espère, que le cultivateur espère, que le manufacturier espère, et qui donc n'espère pas ? Qui-conque a suivi l'exposé financier de l'honorable ministre a dû voir qu'il y a au moins une personne qui n'espère pas. Jamais un ministre n'a fait à une assemblée législative un exposé financier plus malheureux que l'honorable ministre des finances. S'il avait quelque confiance, sa voix, ses manières, son geste ne l'indiquaient certainement pas. Au contraire, il était tout à fait évident que, s'il avait rendu l'espérance aux industries du pays, il n'en avait pas gardé pour lui. Nous avons des preuves que la politique natio-

nale n'est pas si populaire qu'il le prétend. Nous avons eu une élection générale dans la province d'Ontario, en juin dernier, et cette élection a, je crois, quelque signification.

Je cite, pour appuyer mon dire, quelques extraits des discours prononcés pendant la campagne électorale. M. Meredith, le chef de l'opposition, a prétendu que la politique nationale était en cause, que c'était une des principales questions sur lesquelles le peuple avait à se prononcer.

Voici ce qu'il en disait :

"Une des raisons pour lesquelles le gouvernement d'Ontario devrait être renversé, est qu'il s'est déclaré ouvertement opposé à la politique nationale. Il était persuadé que le 5 juin, le peuple rendrait le même verdict qu'il avait rendu le 17 septembre."

Y a-t-il quelqu'un plus compétent à dire quelle était la question populaire à l'Ontario, que le chef de l'opposition ? Nous avons encore d'autres preuves sur la véritable base de la lutte électorale. Un autre personnage a donné son opinion sur ce point. Le jour de la nomination à Toronto, l'honorable M. Morris a dit "qu'il était de la dernière évidence que la lutte devait se faire sur le même terrain que le 17 septembre." Voici, encore, ce que dit le *Mail* de Toronto, qui est une bonne autorité sur certains sujets : "S'ils désirent faire jeu pour la politique nationale, ils ne doivent pas écouter le charmeur, si puissant que soit son charme."

L'honorable ministre des finances a dit à l'amphithéâtre à Toronto, en parlant de son tarif : "Que les électeurs fassent leur devoir de manière à déclarer leur approbation de cette politique." D'après le *Mail*, voici les expressions dont se serait servi sir Charles Tupper à Hamilton : "Il était bien convaincu qu'à cette heure critique, leur patriotisme leur dicterait une conduite d'accord avec le verdict unanime du peuple donné le 17 septembre dernier." Mais les citoyens d'Hamilton trompèrent son attente. Un autre personnage politique, que nos honorables adversaires connaissent un peu, je crois, sir John A. Macdonald, disait à Toronto : "En combattant M. Mowat et son gouvernement, nous défendons la cause de la politique nationale tout autant que nous l'avons fait le 17 septembre." Nous avons donc l'aveu, en

termes clairs et énergiques, du chef de l'opposition à Ontario, nous avons l'aveu du chef du gouvernement lui-même, que le champ de bataille, au moins pour les conservateurs, était le même que celui du 17 septembre. Quel intérêt l'honorable député de Saint-Jean avait-il dans la politique provinciale d'Ontario ? Était-il indispensable qu'il vint exhiber son éloquence à Toronto, afin que les électeurs apprissent à le connaître ? Pas du tout. Il était sur le point de mettre sa main dans leur gousset, par son tarif douanier, et il voulait réhabiliter la politique nationale. Qu'est-ce qu'il connaissait de la politique locale d'Ontario ? Autant, peut-être, que de celle de Tombonctou ! Quelle nécessité y avait-il pour le député de Cumberland de venir se mêler à la politique d'Ontario ? Aucune. Ces honorables messieurs se sont mis pour faire comprendre au peuple que la lutte devait se faire sur le même terrain qu'un mois de septembre précédent. Mais les électeurs l'ont compris peut-être aussi bien qu'eux. Voyez la ville de Toronto : en septembre, la majorité était de 1,826 ; le 5 juin, elle était de 125. C'est une réaction assez accusée ; mais peut-être les honorables députés de la droite appellent-ils cela une approbation de la politique nationale. Dans la ville d'Hamilton, le 17 septembre, le candidat conservateur avait une majorité de 498 ; le 5 juin, le candidat de la réforme était élu par une majorité de 62.

M. MACKENZIE : Le chevalier ténébreux n'y était plus.

M. ROSS : Les ténèbres avaient disparu et avaient fait place au grand jour. Il y avait un chevalier ténébreux avant le jour de l'élection, mais le soleil avait dissipé ces ténèbres. Nos honorables adversaires comprennent-ils que la réaction s'est faite dans la province d'Ontario ? Ils ont choisi eux-mêmes le terrain ; sur ce terrain ils ont préparé la lutte et déployé leur étendard ; ils ont demandé aux conservateurs de s'y rallier autour d'eux et de défendre la politique nationale. Et des différents comtés d'Ontario, on leur a répondu clairement et sans détour : Nous ne voulons pas de votre politique nationale. La condamnation prononcée par le peuple ne laisse aucun doute à ce sujet. Mais il n'est pas nécessaire de troubler les quelques années qu'ils ont à rester au pouvoir, en mettant sous leurs yeux les pronostics de leur chute inévi-

table et prématurée ; nous n'avons pas besoin de les embarrasser si à bonne heure dans leur carrière : leur destin les surprendra bien assez tôt.

M. PLUMB : Ecoutez, écoutez !

M. ROSS : Mon honorable ami le député de Niagara s'appuie sur une majorité considérable dans son comté. Je crois que je pourrais en compter le chiffre sur mes doigts ; il va la voir diminuer graduellement, et le jour viendra où ses vœux boiteux ne réveilleront plus les échos de cette Chambre. Mon honorable ami fera bien de prendre garde. Le jour de la rétribution arrivera, et la sublime effronterie avec laquelle il parle ici doit elle-même avoir un terme. Sa tombe, où il n'est pas préparé à descendre, je le sais, est déjà creusée. Nous pouvons à tout moment nous attendre à être appelés à chanter son *requiem*, et commencer aujourd'hui même à le regarder comme défunt, politiquement parlant.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de la Chambre. Il me reste à dire seulement que nous rappelons que les ressources du pays sont limitées ; qu'il ne faut pas taxer les 4,000,000 de Canadiens qui peuplent notre pays jusqu'à les réduire à la misère ou à la gêne. J'avertis nos honorables adversaires que, s'ils ne trouvent quelque moyen de diminuer le gaspillage qu'ils ont introduit dans nos finances, et qui s'étale à toutes les pages et à toutes les lignes de leur budget, nous finirons par nous trouver tellement chargés d'impôts que la prospérité du pays sera gravement compromise, et que nos ressources, si vastes qu'elles soient, ne pourront y suffire. Il est très dangereux, à mon avis, d'imposer au pays, pour les travaux d'intérêt public, plus de dépenses qu'il n'en peut supporter. En 1876, j'ai présenté une résolution concernant le chemin de fer du Pacifique, où je priais le gouvernement, dont j'étais un des partisans, de ne pas pousser les travaux de ce chemin plus activement qu'il ne le pouvait faire sans augmenter les impôts. Les honorables députés manqueraient au mandat qui leur est confié s'ils surchargeaient le peuple d'impôts, de quelque genre que ce soit, au point de compromettre les ressources du pays, et la postérité maudirait le jour où le parti conservateur est arrivé au pouvoir.

Il y a encore un autre point auquel les honorables députés doivent prendre garde.

S'ils adoptent un système de représailles, comme on veut en faire un du système actuel, nos voisins seront tentés de nous suivre sur ce terrain, ce qui créerait un esprit d'antagonisme entre eux et nous et jetterait le trouble dans les relations commerciales que nous avons avec eux. J'avertis les honorables messieurs de la droite qu'ils font au commerce du pays un mal auquel une politique contraire sera peut-être impuissante à remédier. Nous étions prospères sous l'opération du traité de réciprocité ; pourquoi ? Parce que nos relations commerciales avec les États-Unis étaient continuelles ; notre prospérité provenait du libre-échange entre les deux pays. Nos honorables adversaires peuvent-ils être plus sages que le parlement d'alors, et pensent-ils atteindre la prospérité en suivant une direction opposée ? Peuvent-ils espérer, en fermant les voies du commerce, en entravant tous les genres d'affaire et de négoce, toutes les industries et les occupations lucratives du pays ; peuvent-ils espérer, avec un système vicieux de droits, développer les ressources du pays et ajouter à la prospérité que nous pourrions obtenir par le libre-échange ? C'est matériellement impossible. Plus vous augmentez le nombre des articles passibles de droits, plus notre système est vicieux, plus vous vous éloignez des principes d'une saine économie, plus vous vous mettez en contradiction avec les leçons qu'enseignent les grands économistes politiques de l'Angleterre. Si nos honorables adversaires sont plus éclairés que ceux qui ont donné au peuple anglais son instruction économique, je ne sais plus où l'Angleterre a pris sa force.

Je les mets en garde, d'abord, contre les dépenses extraordinaires pour les travaux d'intérêt public, contre tout système qui change le cours naturel du commerce, et enfin, contre la tendance à détruire l'entente et la bonne harmonie qui existent

entre les différentes provinces. Nous avons un territoire immense, baigné par deux océans, capable de nourrir une population de trente à quarante millions d'habitants. Notre pays possède de vastes ressources que nous pouvons faire valoir honnêtement et justement, aux yeux de l'Europe, comme un champ fertile où ses émigrants pourront s'assurer une existence aisée. Si nous embarrassons notre commerce de réglemens vicieux, ne laissant aucun avantage à l'émigrant qui viendrait s'établir chez nous, comment pouvons-nous espérer les attirer vers nos rives ? Si tout ce qu'il consomme paie plus de droits que chez lui, il ne viendra pas sur nos terres, et nous perdrons cette augmentation de population que nous serions en droit d'attendre sous un régime plus favorable. Ce que les honorables députés devraient faire, c'est de prendre tous les moyens possible pour rendre ce pays attrayant, par un meilleur système de droits de douane. Les honorables députés de la droite applaudissent ironiquement les mots de : "pays du bon marché." J'entends par là un pays où les affaires ne sont pas gênées par toutes sortes d'entraves, où le progrès du commerce n'est pas enrayé par un tarif douanier arbitraire et vexatoire. Voilà la véritable politique de protection, et si les honorables députés de la droite veulent l'adopter, je passe à leur camp avec armes et bagages. Mais tant qu'ils s'écarteront de ce que je crois être les sains principes de l'économie politique en ce qui regarde les dépenses, tant qu'ils seront disposés à entraver le commerce et mettre des obstacles aux relations commerciales entre ce pays et ses voisins, je serai leur adversaire acharné. Je n'accepterai aucune des panacées avec lesquelles ils prétendent guérir tous les maux de la société, et je ne leur aiderai certainement pas à induire en erreur et à duper le peuple canadien.

